

Modification des centres de gestion de retraites au 1er janvier 2023

23 décembre 2022

Modification de certains centres de gestion de retraites au 1er janvier 2023

Pour les pensionnés relevant d'un des centres suivants en 2022 :

- Bordeaux,
- Lille,
- Nouméa,
- Papeete,
- Saint-Denis de la Réunion,
- Toulouse.

leur pension sera payée à compter du mois de janvier 2023 par l'un des centres dont les coordonnées sont accessibles depuis le lien suivant :

[Nouveaux centres payeurs au 1er janvier 2023](#)